



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3493

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à la Commune de Rillieux la Pape, à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à Alliade Habitat**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3493**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à la Commune de Rillieux la Pape, à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à Alliade Habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. L'article L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définit la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des Communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Mise en œuvre 2019

Dans ce cadre, en 2019, il est proposé d'accompagner la création de jardins partagés par la Commune de Rillieux la Pape et à Vaulx en Velin par le bailleur social Alliade Habitat. Il est aussi proposée soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association Passe-jardins, et d'accompagner le CRBA pour son programme pour l'année 2019.

1° - Association le Passe-jardins

Pour 2019, ces actions peuvent être scindées en 5 parties :

- assurer le maintien des jardins collectifs existants : il s'agit de la mise en œuvre de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs,
- accompagner les initiatives locales : cela concerne l'intégration des jardins comme un élément d'aménagement urbain, à travers des formations et l'accompagnement des initiatives locales pour au moins 20 projets,
- diffuser les bonnes pratiques dans les jardins : il s'agit d'animer le réseau métropolitain,
- diffuser la permaculture dans les jardins partagés, via des formations et la poursuite de l'augmentation de la production nourricière des jardins,
- développer le recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente : une action d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade à destination des riverains volontaires rue Moissonnier, sur le quartier Carré de Soie à Vaulx en Velin. Le projet avec la mission Carré de Soie est un partenariat débuté en 2017. En 2019, il s'agira de poursuivre le soutien au collectif du jardin partagé du Potager en Soie pour assurer la reprise du jardin dans les meilleures conditions quand celui-ci sera disponible à nouveau, pour un montant de 9 480 €

Le coût estimé de ces actions est de 118 684 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 89 880 € nets de taxes. Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
observatoire métropolitain des jardins collectifs : annuaire, site internet	14 259	Métropole de Lyon - service écologie	80 400
animation du réseau métropolitain	26 945	Métropole de Lyon - mission Carré de Soie	9 480
formation "créer ou consolider un jardin partagé" avec 6 modules	20 000	Ville de Lyon	7 700
accompagnement d'au moins 20 porteurs de projets	40 000	État - FDVA	8 500
diffuser la permaculture dans les jardins partagés	8 000	État - FONJEP	7 164
mission d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade quartier Carré de Soie à Vaulx en Velin	9 480	État - ASP	3 040
		fonds propres	2 400
Total	118 684	Total	118 684

Pour mémoire, la participation de la Métropole était de 94 000 € en 2018.

2° - CRBA

Une subvention de 100 000 € est proposée afin que le CRBA puisse réaliser les actions liées au laboratoire de la biodiversité européenne adaptée aux changements climatiques qui sera mis en place en 2019 à la Ferme Melchior, sur la Commune de Charly. La subvention concernera également la gestion et l'animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon, la constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture, l'animation et la gestion des conservatoires en réseau, ou encore la poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg. En communication, cela concernera l'actualisation du site internet, la mise en place d'un Cloud pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires et des actions d'accompagnement, de formation, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires.

Le coût estimé de ces actions est de 159 745 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 100 000 € nets de taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)		
ingénierie pour la ferme Melchior (nouveaux conservatoires, station Vavilov et ferme) (40 jours)	15 400	Métropole de Lyon	100 000		
actions liées au laboratoire de la biodiversité européenne adaptée au changement climatique	53 100	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000		
mise en place de la station d'expérimentation Vavilov à Charly : installation du matériel dans les bâtiments, plantation des haies autour des parcelles (35 jours)	13 475	fond de dotation : De Natura	32 745		
études, caractérisations et expérimentations/sélections agronomiques des variétés pour la station Vavilov (80 jours)	30 800	mécénat : Groupama	12 000		
poursuite du partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint Pétersbourg (20 jours)	7 700				
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon (35 jours)	13 475				
animation et gestion des conservatoires en réseau/documentation des variétés (40 jours)	15 400				
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture : Ministère de l'agriculture - réunions du Comité technique permanent de la sélection (CTPS) et préparations (10 jours)	3 850				
communication : actualisation du site internet, mise en place d'un Cloud (phase 2 et maintenance) pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires (12 jours)	4 620				
médiation et réunion pour les services de la Métropole ou ses prestataires (5 jours)	1 925				
Total	159 745			Total	159 745

Les aides publiques représentent 72 % du budget global du CRBA. La part de la Métropole est de 63 %.

Pour mémoire, en 2018, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 100 000 €.

3° - Création d'un jardin partagé avec le bailleur Alliade Habitat sur le quartier Chénier à Vaulx en Velin

Depuis les années 2000, la Métropole a décidé d'accompagner les nouvelles dynamiques de jardins collectifs émergeant sur son territoire, et qui font écho à la riche histoire des jardins ouvriers de la ville. En 2006 elle adopte la politique "Jardinons le Grand Lyon" et l'inscrit dans son Agenda 21. De son côté la Commune de Vaulx en Velin dispose aujourd'hui de 11 jardins collectifs inscrits dans une politique publique de sensibilisation aux problématiques environnementales et au développement de liens sociaux. Ceux-ci représentent des réservoirs de la biodiversité sauvage, cultivée et nourricière.

Le service environnement de la Commune de Vaulx en Velin a repris le volet des jardins collectifs et a la volonté de développer une politique jardin sur l'ensemble des jardins du territoire de la ville. La Métropole a également porté un projet de jardin partagé sur le nouveau quartier Carré de Soie : le Potager en Soie. Le bailleur social Alliade Habitat a soutenu l'émergence du projet de jardin collectif au sein du quartier de la Balme. Différents acteurs de la Ville et de ses partenaires sont donc moteurs dans les projets de jardin partagé qui ont vu le jour ces dernières années. Le conseil de quartier Chénier est à l'initiative du projet de jardin partagé et a fait voter en Conseil municipal la volonté de mettre en place un jardin partagé pour permettre aux résidents du quartier Chénier de jardiner ensemble en pied d'immeuble.

Le projet de jardin partagé au sein du quartier Chénier est le résultat d'une volonté politique et la réponse à une forte demande de la part des habitants de Vaulx en Velin de disposer d'un espace de nature jardiné. Le bailleur social Alliade Habitat a la volonté de mettre à disposition un terrain en pied d'immeuble. Ce terrain de 1 050 m² est aujourd'hui une pelouse abîmée et transitée. Ce projet de jardin s'intègre dans un contexte d'habitations : situé en pied d'immeuble, il permettrait l'accès au jardin aux locataires du quartier Chénier. Par ailleurs, l'école de quartier Pierre et Marie Curie est située à quelques minutes à pied du terrain et les rencontres avec les directrices des équipes enseignantes ont fait ressortir qu'il existait une volonté forte de s'impliquer dans le projet.

La durée des travaux est estimée à 6 mois, pour un coût total estimé à 38 152 € HT. La Métropole est sollicitée à hauteur de 7 900 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses de fournitures estimées à 19 750 €, Alliade Habitat prenant à sa charge le reste des coûts des travaux par maîtrise d'ouvrage.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
fourniture et pose d'une clôture + portillon + panneau d'information	6 710	Métropole de Lyon	7 900
aménagement de bacs en bois, mélange terre et compost et géotextile	5 842	Alliade Habitat (MO)	17 402
préparation de la zone Potager pour la rendre circulaire (PMR)	15 000	conseil de quartier	12 850
fourniture et pose d'un cabanon pour outils et dalle en béton cabanon (15 m ²)	2 500		
fourniture et pose de tables et bancs et mise en place abri de jardin	1 300		
distribution en eau et système de récupération d'eau de pluie	5 300		

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
kit outils de démarrage	500		
somme pour imprévus	1 000		
Total	38 152	Total	38 152

4° - Création d'un jardin partagé et familial par la Commune de Rillieux la Pape

Comme énoncé au sein du cahier des charges remis en 2017, le code rural et de la pêche maritime définit dans ses articles L 561-1 à L 563-1 des dispositions particulières liées à l'exercice d'un droit de préemption pour la création de tels espaces (au départ destiné à favoriser la création de "jardins ouvriers"). Forte de cette prise de conscience la Commune de Rillieux la Pape dispose aujourd'hui de 4 jardins collectifs inscrits dans une politique publique de sensibilisation aux problématiques environnementales et au développement de liens sociaux. Ceux-ci représentent des réservoirs de la biodiversité sauvage, cultivée et nourricière.

Le développement des jardins collectifs au sein de la Commune de Rillieux la Pape s'inscrit dans la démarche Cit'ergie (amélioration continue de la politique d'énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux) et dans le cadre du grand projet de ville (GPV) avec comme objectif de permettre l'épanouissement humain, de favoriser la cohésion sociale et d'encourager le développement de modes de production et de consommation éco-responsables. Les 2 conseils citoyens réalisés en 2017 sur la thématique Jardins partagés et Nature en ville mettent en avant l'importance pour la Ville de traiter de ces problématiques environnementales, sociales et culturelles. En effet les participants de ces conseils citoyens souhaitent que les espaces urbains soient de plus en plus végétalisés, de même des propositions d'aménagements ont déjà été évoquées pour le futur jardin partagé de la montée Castellane dans la thématique Jardins partagés.

Le futur jardin partagé et familial de Castellane, dont la zone sera de 4 500 m², s'inscrit dans le prolongement des enjeux environnementaux et sociaux définis par les jardins collectifs existants. Le parti pris de la Commune de Rillieux la Pape est d'offrir aux rilliards un jardin collectif afin de répondre à la forte demande que connaissent les jardins familiaux : près de 80 personnes sur liste d'attente. Cependant, l'enjeu de ce projet jardin est de faire accepter aux personnes inscrites sur les listes d'attentes un nouveau mode de fonctionnement, à savoir : des parcelles individuelles insérées dans un maillage collectif, sans délimitation (grillage) et sans cabane individuelle. L'objectif est de favoriser l'échange et la gestion collective que l'on retrouve dans les jardins partagés, souvent absent dans les jardins familiaux (logique plus individuelle). Il faudra aussi tenir compte de la forte demande en parcelle individuelle qui pourra être trop importante par rapport à l'offre disponible. De plus la réalisation de chantiers participatifs tels que la construction d'une cabane collective ou d'un composteur permettra de minimiser les coûts d'aménagement tout en favorisant la construction participative du projet.

Afin de faire aboutir ce projet, il est à noter qu'une dépollution complète du site sera à réaliser.

La durée des travaux est estimée à un an, pour un coût estimé à 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses hors taxes plafonnées à 100 000 € HT, soit 40 000 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
terrassements	30 000	Métropole de Lyon	40 000
apport terre végétale	32 000	autofinancement	60 000
réseaux	3 000		
installations de cabanes	10 000		
pose de clôtures	8 000		

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
achats de végétaux	7 000		
création de cheminement	10 000		
Total	100 000	Total	100 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le dispositif, "**4° - Le montant b)**", il convient de lire :

"- 142 320 € en 2019,"

au lieu de :

"- 144 320 € en 2019".

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 189 880 €, répartis de la manière suivante :

- 89 880 €, au profit de l'association Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.) au titre de l'année 2019,

- 100 000 €, au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la diversité des plantes au titre de l'année 2019,

c) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 47 900 €, répartis de la manière suivante :

- du bailleur social Alliade Habitat pour un montant de 7 900 €,

- de la Commune de Rillieux la Pape pour un montant de 40 000 €,

dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et la Commune de Rillieux la Pape, le bailleur social Alliade Habitat, l'association Passe-jardins et le CRBA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes aux subventions d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 sur l'opération n° 0P27O7175 pour un montant de 47 900 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer :

a) - en section d'investissement, soit 47 900 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 204, selon la répartition suivante :

- 25 000 € en 2019,

- 22 900 € en 2020,

b) - en section de fonctionnement, soit 189 880 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65, selon la répartition suivante :

- 180 400 € sur l'opération n° 0P27O7175, dont

- 142 320 € en 2019,

- 38 080 € en 2020,

- 9 480 € sur l'opération n° 0P09O1420, en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.